

L'ÉCOSYSTÈME DES
FAUSSES
INFORMATIONS
AU BÉNIN
UNE VUE D'ENSEMBLE

Par Léonce Gamai

MARS 2022



Centre for Democracy & Development
Centre pour la démocratie et le développement

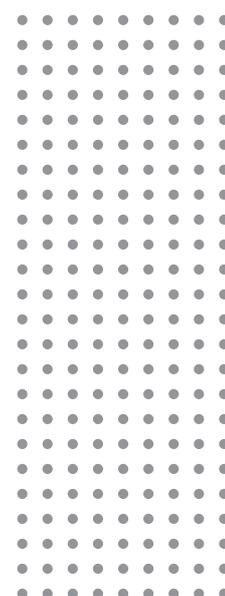


Sommaire

Résumé exécutif	1
Introduction	2
La circulation de l'information	4
Les acteurs clés	7
L'impact des fausses informations	11
Les acteurs externes	13
Le cadre législatif, réglementaire et la lutte contre les fausses informations	17
Conclusion	20
Recommandations	21

SUR L'AUTEUR

Léonce Gamai est journaliste, consultant formateur en média, communication, gouvernance et leadership, et auteur béninois. Il dirige actuellement Banouto, un média en ligne très réputé au Bénin, notamment pour ses initiatives en fact-checking et en journalisme d'investigation.





RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La propagation des fausses nouvelles ou infox, appelées "fake news" chez les Anglo-Saxons, a pris une ampleur inquiétante et dévastatrice au Bénin au cours de la dernière décennie. La flambée de la circulation des fausses nouvelles a coïncidé avec l'augmentation du taux de pénétration de l'internet, la croissance du parc internet mobile et l'émergence des réseaux sociaux. La présente étude abordera des questions telles que les effets de la démocratisation de l'internet et des smartphones sur l'écosystème de l'information au Bénin, la production et la propagation des infox, les principaux acteurs impliqués, l'ampleur de leurs conséquences sur l'ordre social et politique, l'impact sur le genre et les réponses locales au problème.

L'information n'est plus totalement ce qu'elle fut avant la popularisation de l'internet et des réseaux sociaux. Sa durée de vie, sa diffusion et même sa production ont été bouleversées par l'émergence de l'internet et des réseaux sociaux. Tout le monde peut désormais produire du contenu et diffuser de l'information. Si ce n'est pas encore la fin de l'hégémonie des médias traditionnels, ces derniers n'ont plus l'exclusivité de la production et de la circulation de l'information et de la médiatisation des faits dans la société béninoise. Les journalistes et autres professionnels des médias et les organes de presse sont fortement concurrencés et bousculés dans leur zone de confort par l'avènement de nouveaux acteurs de l'information en ligne. Ces nouveaux acteurs sont notamment les web activistes, les individus médias, les intellectuels influenceurs et les relayeurs, dont l'influence en ligne peut avoir des échos hors ligne.

Les infox au Bénin n'apparaissent pas au hasard. Elles foisonnent beaucoup plus en période électorale, de tension et de crise (sanitaire, socio-politique et sécuritaire). Leur création, (ré) production et diffusion s'inscrivent dans des logiques bien définies, à savoir la bataille autour du pouvoir politique, l'expression d'une panique collective face à une crise ou une situation extraordinaire, l'expression d'une résistance quasi-collective ou d'une large partie de l'opinion à une action publique, etc. L'initiation et la diffusion des infox sont donc l'œuvre des milieux politiques,

des utilisateurs des réseaux sociaux ainsi que de citoyens non présents en ligne. Les infox circulent majoritairement à travers deux canaux que sont les réseaux sociaux et le bouche à oreille. Les données collectées dans le cadre de l'étude ne permettent pas de mettre en évidence le rôle d'organisations étrangères (gouvernementales ou non gouvernementales) dans la production et la diffusion de fake news à destination spécifique du Bénin. Néanmoins, peu importe la logique, les acteurs ou le canal, les infox sont des sources de menaces potentielles et permanentes pour l'ordre socio-politique qu'elles ont d'ailleurs mis à mal au moins une fois pendant les cinq dernières années. Par exemple, les soulèvements meurtriers de mai 2019 à Cotonou ont été provoqués par une rumeur et des contenus mensongers diffusés sur les réseaux sociaux. D'autre part, la campagne de vaccination contre le Covid-19 se voit affaiblir par les fausses nouvelles qui circulent non seulement sur les réseaux sociaux, mais aussi hors ligne de bouche à oreille.

L'étude révèle deux types de réponses contre la propagation des fausses nouvelles au Bénin, à savoir la répression et le fact-checking. Sur le premier volet, les résultats de recherche indiquent que le droit béninois n'est pas muet sur la question. Mais il se pose, entre autres, un problème autour du champ d'application des dispositions répressives d'une loi comme le code du numérique. Sur le second point, il a été recensé plusieurs initiatives de fact-checking portées par des professionnels des médias et des organisations de la société civile. Même si elles ont contribué à atténuer l'ampleur des informations, les actions de vérification des faits présentent des limites. Le fact-checking est pratiqué de façon intermittente. Par ailleurs, très peu d'organes de presse s'y investissent.

Les infox constituent un mal changeant et à multiples facettes. La lutte efficace contre leur propagation et la prévention de leurs effets passe par plusieurs voies dont la généralisation du fact-checking, l'éducation des populations aux médias et au numérique, la formation des nouveaux acteurs de l'information en ligne, le renforcement de la protection juridique des journalistes et professionnels des médias qui s'avèrent indéniablement le rempart contre les fake news.



INTRODUCTION

La nuit du 9 au 10 avril 2021, Atokolibé, dans la commune de Bantè, a connu un mouvement inhabituel de populations. Une rumeur distillée de bouche à oreille a annoncé une supposée attaque de l'armée, en représailles aux violentes manifestations en cours dans la localité. La rumeur a provoqué le déplacement de populations vers les villages environnants. Une partie du centre du Bénin, faut-il le rappeler, a été le théâtre de violences pré-électorales à la veille de la présidentielle 2021. Au départ pacifiques, les manifestations contre la prorogation d'environ cinquante jours, du premier mandat de Patrice Talon¹ ont dégénéré en des affrontements entre des individus armés et les forces de défense et de sécurité. Au lendemain de sa circulation, la rumeur d'Atokolibé a été démentie par un haut responsable de l'armée dans un article de fact-checking publié par Banouto², site d'information béninois. Ce démenti n'a rien changé à la psychose déjà vécue par les populations ; la rumeur avait déjà produit ses premiers effets.

Deux semaines avant l'incident d'Atokolibé, le 26 mars 2021, c'est la Première dame Claudine Talon qui faisait l'actualité. Pendant de longues semaines les réseaux sociaux et dame rumeur, via le bouche à oreille, avaient faussement annoncé sa détention en Espagne, dans une supposée affaire de trafic de drogue. Son apparition ce jour-là, au Palais des congrès de Cotonou, était alors devenue un fait majeur de la cérémonie de lancement de la campagne de son époux Patrice Talon,

pour l'élection présidentielle. Avant cette réapparition, la Première dame, déjà très peu médiatique, n'avait pas fait d'apparition publique médiatisée depuis plusieurs mois. Faute d'un démenti officiel, la nouvelle sur sa supposée arrestation a eu le temps de se propager au sein de l'opinion de sorte à devenir, pour certaines personnes, une vérité absolue. Des citoyens fortement convaincus n'ont cessé de voir en l'événement du Palais des congrès une pure manipulation d'images. La vidéo de sa présence, bien que reprise en boucle, a eu du mal à convaincre les plus endurcis. Au détour d'une causerie entre amis à Abomey-Calavi, commune voisine de Cotonou, courant mai 2021, même un fonctionnaire du ministère de la justice martelait que la femme aperçue au palais des congrès était plutôt la sœur aînée et sosie de la première dame.

Ces cas d'Atokolibé et de la Première dame donnent un aperçu des tendances relatives à la circulation des infox³ au Bénin, leurs effets sur l'ordre socio-politique, démocratie⁴ et leurs conséquences sur l'écosystème de l'information, notamment à l'ère du numérique. Et ce, dans un contexte d'émergence du web social et politique où les citoyens investissent les réseaux sociaux pour jouir de la liberté d'expression, d'opinion et de presse garantie par la constitution.⁵

Il est, néanmoins, utile de rappeler qu'ailleurs dans le monde comme au Bénin, les fake news ne sont pas nées avec l'internet et les réseaux sociaux. Les rumeurs, les théories

1. La question de l'effet rétroactif de la réforme constitutionnelle de novembre 2019 sur le mandat finissant de Patrice Talon a divisé la classe politique et d'éminents universitaires (juriste et politiste) pendant le premier trimestre de l'année 2021. Pour en savoir davantage sur la position défendue dans les médias par les universitaires : <https://www.banouto.bj/article/politique/20210111-prorogation-du-mandat-de-patrice-talon-theodore-holo-prend-le-contre-pied-de-la-cour-djogbenou> et <https://www.banouto.bj/article/politique/20210122-prorogation-du-mandat-de-patrice-talon-topanou-contredit-holo>.

2. L'article de déconstruction de Banouto est disponible ici : <https://www.banouto.bj/article/benin-check-info/20210410-bante-pas-de-militaires-envoyes-pour-attaquer-atokolibe-le-village-de-komi-koutche>.

3. Néologisme pour signifier les fausses informations (mélange entre information et intox)

4. Au Bénin, les infos constituent un poison pour la démocratie et une menace pour l'ordre socio-politique. Hygin Kakaï, professeur agrégé de sciences politiques à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin en a parlé le 1er mai 2019 lors d'une conférence publique organisée par le Groupe de Réflexion Alternative et Perspectives (GRAP) en collaboration avec la Chaire UNESCO des droits de la personne humaine et de la démocratie. L'intégralité de sa communication sur les fausses nouvelles (fake news) et l'ordre social au Bénin est disponible en version audio sur YouTube à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=EK2L73bUAG0>.

5. La Constitution béninoise dispose en son article 23 que « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression dans le respect de l'ordre public établi par la loi et les règlements [...] ». L'article 24 dispose que « La liberté



du complot et la fabrication d'informations ne sont pas des pratiques nouvelles.⁶ Cependant, à l'ère du post-vérité, dans un monde qui se digitalise à grande vitesse, « la complexité et l'ampleur de la pollution de l'information » constituent « un défi sans précédent ».⁷ Ce monde digitalisé se caractérise, entre autres, par une communication par paliers multiples où les personnes les plus connectées, et celles les plus influentes en ligne, assurent la circulation de l'information non seulement en ligne, mais aussi de l'espace numérique vers les réseaux sociaux hors ligne.⁸ De récentes études menées en contexte ouest-africain, dans des pays comme le Ghana⁹, le Nigeria¹⁰, la Sierra Leone¹¹ et La Gambie¹² ont mis en exergue quelques tendances intéressantes. Premièrement, l'influence des réseaux sociaux va bien au-delà de la couverture internet. Les utilisateurs de l'internet et des réseaux sociaux sont de plus en plus influents, même hors ligne; ce qui fait que la fracture numérique est beaucoup plus entre les personnes ayant un accès direct à internet et ceux qui n'y ont qu'un accès indirect. Deuxièmement, les réseaux sociaux peuvent avoir une influence nocive sur le traitement de l'information par les médias classiques (radio, télé et journaux papiers).

La présente étude s'intéresse au cas béninois et met le curseur sur les principales facettes de l'écosystème des fake news à l'ère de l'internet et des réseaux sociaux. Elle s'est déroulée autour de deux activités majeures. La première est une revue de la littérature existante (article scientifique, rapport, émission radio, communication) sur la problématique des fake news au Bénin. La seconde est la réalisation de plus de vingt entretiens semi-directifs et discussion de groupe avec des utilisateurs des réseaux sociaux, des journalistes, des porteurs d'initiatives de fact-checking, d'experts des médias, de l'information, des pratiques et politiques numériques. Certains entretiens ont été réalisés en présentiel, d'autres à distance par zoom ou appel téléphonique (direct et WhatsApp) et le reste par des questionnaires administrés et renseignés directement par les personnes ressources. Le rapport qui en découle présente l'écosystème de l'information et ses mutations, analyse la production, la diffusion et les effets des fake news ainsi que les rôles et les motivations des différents acteurs impliqués. Il se penche également sur la place du genre dans cet écosystème, sans occulter les réponses locales au phénomène.



Les utilisateurs de l'internet et des réseaux sociaux sont de plus en plus influents, même hors ligne; ce qui fait que la fracture numérique est beaucoup plus entre les personnes ayant un accès direct à internet et ceux qui n'y ont qu'un accès indirect.

6. Cass R. Sunstein et Adrian Vermeule, Conspiracy Theories: Causes and Cures, in Journal of Political Philosophy, volume 17, number 2, 2009, pp. 2002-227, cité par Claire Wardle et Hossein Derakhshan, Information Disorder: Toward an interdisciplinary framework for research and policymaking, Council of Europe report, September 2017.

7. Ibid.

8. Rune Karlsen, Followers are opinion leaders: The role of people in the flow of political communication on and beyond social networking sites, in European Journal of Communication, June 2015, pp.1-28.

9. Elena Gadjanova et al., Social Media, Cyber Battalions and Political Mobilisation in Ghana, University of Exeter, College of Social sciences and international studies, November 2019, pp.1-11.

10. dayat Hassan et Jamie Hitchen, Driving division? Disinformation and the new media landscape in Nigeria, Centre for Democracy & development, February 2020, pp. 1-48.

11. Jamie Hitchen, The WhatsApp rumours that infused Sierra Leone's tight election, April 2018, disponible en ligne sur <https://africanarguments.org/2018/04/the-whatsapp-rumours-infused-sierra-leone-tight-election-social-media/>.

12. Idayat Hassan et Jamie Hitchen, How hashtag activism moves offline in The Gambia, September 2020, disponible en ligne sur <http://democracyinfrica.org/hashtag-activism-gambia/>.



Mésinformation, désinformation et "fake news"

La mésinformation implique la diffusion de mensonges sans tentative délibérée d'induire en erreur, tandis que la désinformation est un récit ou des faits manipulés - une propagande délibérément destinée à induire en erreur. Ces deux notions sont plus communément regroupées sous le terme de "fake news", utilisé dans ce rapport comme un terme générique. Ces types de contenus constituent une menace importante pour la démocratie libérale car, si on les laisse se répandre et prospérer, ils désinforment les gens sur une gamme de questions civiques du vote à la responsabilité politique et à la corruption.

Chercher à façonner un processus civique en utilisant des mensonges n'est pas nouveau. Avant l'arrivée d'Internet, les gens partageaient la désinformation et la mésinformation par le bouche-à-oreille et les réseaux de rumeurs, avec des informations se propageant lentement d'une personne à l'autre avant de se diffuser dans les communautés. Les médias traditionnels et les organes de propagande ont également diffusé ou publié des informations destinées à induire les gens en erreur et à promouvoir des programmes.

Bien qu'Internet ne soit pas à l'origine de la propagation des fausses informations, il l'a favorisée. La disponibilité de l'internet a rendu la production et la diffusion de fausses informations à un public plus large beaucoup plus facile et moins coûteuse, et il est beaucoup plus difficile de distinguer les faits de la fiction. Les plateformes de médias sociaux comme Facebook et Twitter, ainsi que des applications de messagerie comme WhatsApp, ont servi de canaux populaires. Ces plateformes permettent aux gens de partager une myriade d'informations dans une gamme de formats audio, textuels et visuels.

LA CIRCULATION DE L'INFORMATION

En 1995, lorsque le Bénin se connectait pour la première fois à l'Internet, les principales sources d'information des populations étaient la radio, la télévision, la presse écrite et le bouche à oreille par l'action des leaders d'opinion hors médias. Deux décennies plus tard, il s'avère impossible de citer trois sources d'information du citoyen béninois sans mentionner l'internet et les réseaux sociaux.

Selon les résultats d'une enquête Afrobaromètre, en 2017, la radio était la principale source d'information de la population béninoise (61%), suivie de la télévision (30%), les réseaux sociaux (14%) internet (13%) et les journaux (10%).¹³

Au moment de la réalisation de cette enquête Afrobaromètre, le taux de pénétration internet était de 40,41% avec un parc internet

13. Edu citoyen béninois sans mentionner l'internet et les réseaux sociaux. Selon les résultats d'une enquête Afrobaromètre, en 2017, la radio était la principale source d'information de la population béninoise (61%), suivie de la télévision (30%), les réseaux sociaux (14%), internet (13%) et les journaux (10%).



(fixe et mobile) de 4.6 millions.¹⁴ Quatre ans après, notamment en 2021, ces chiffres ont presque doublé avec un taux de pénétration internet de 70,40%, un parc internet mobile de plus de 8,7 millions d'abonnés et un parc internet fixe de 18 489 abonnés sur une population estimée à 12,5 millions d'habitants.¹⁵ En janvier 2021, 13% de la population était active sur les réseaux sociaux, avec une croissance de 45,5% en un an.¹⁶ Ces données n'intègrent pas une application de messagerie instantanée très populaire comme WhatsApp. Les plateformes socio numériques les plus utilisées sont WhatsApp, Facebook, YouTube, Instagram, LinkedIn, Twitter et des applications émergentes comme Tik Tok. Le succès de WhatsApp en particulier est qu'il « est très peu gourmand en données. Une large majorité de citoyens peut l'utiliser sans restriction, sans barrière linguistique. On n'a

“

Les médias traditionnels perdent du terrain face à la montée en puissance des nouveaux médias, mais ils demeurent des acteurs majeurs de l'écosystème de l'information.

“

Le succès de WhatsApp en particulier est qu'il « est très peu gourmand en données. Une large majorité de citoyens peut l'utiliser sans restriction, sans barrière linguistique

pas forcément besoin de parler français pour l'utiliser. C'est un avantage qui a permis à WhatsApp de véritablement décoller dans le paysage socio-culturel et technologique béninois. Des citoyens communiquent, échangent des informations dans des langues du terroir. Ces échanges se font par exemple sous la forme de note vocale parce qu'on est dans un contexte qui est marqué par une forte oralité »¹⁷, explique Dr. Qemal Affagnon, responsable Afrique de l'Ouest d'Internet Sans Frontière.

Les médias traditionnels perdent du terrain face à la montée en puissance des nouveaux médias, mais ils demeurent des acteurs majeurs de l'écosystème de l'information. En 2021, le pays compte un peu plus de cent médias audiovisuels (télé et radio) et, du côté presse écrite, une centaine de journaux, composés de quotidiens, d'hebdomadaires et de bihebdomadaires.¹⁸ Comme le souligne

14. Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP-Bénin), Observatoire de l'internet, tableau de bord au 30 septembre 2018.

15. Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP-Bénin), Observatoire de l'internet, tableau de bord au 31 mars 2021.

16. Hootsuite, Digital 2021, Bénin

17. Entretien avec Dr. Qemal Affagnon, responsable Afrique de l'Ouest d'Internet Sans Frontière, Cotonou, Bénin, le 16 juin 2021.

18. Confère Décision N°21-013/HAAC du 16 mars 2021 portant publication des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin.



le Baromètre des médias africains Bénin 2018 de la Friedrich-Ebert-Stiftung « les médias dits traditionnels constituent toujours un élément clé du paysage » et la radio « l'une des principales sources d'informations pour les populations éloignées et analphabètes ». ¹⁹ A travers la revue de presse quotidienne, la radio et la télévision contribuent à agrandir la portée des informations publiées par les journaux, qui ont une très faible couverture directe du territoire national. L'une des plus célèbres revues de presse est celle de Dah Houawé en fongbé (principale langue parlée au sud du Bénin) diffusée du lundi au jeudi sur Capp FM, une radio privée qui émet depuis Cotonou.

Les réseaux sociaux, dont WhatsApp et Facebook, s'interposent en partie, comme médiateurs entre ces médias traditionnels et les populations. ²⁰ Par exemple, souligne Dr. Qemal Affagnon, « il est possible d'écouter sur WhatsApp les revues de presse en langues nationales de plusieurs radios qui émettent sur les ondes béninoises ». ²¹ Des audios ou vidéos de certaines émissions radio ou télé (extrait du journal, entretiens ou débat) sont aussi relayés sur WhatsApp. ²² Dans la même logique, les citoyens qui savent lire n'ont plus besoin de se rendre dans un kiosque à journaux, ni de suivre les revues de titres radio-télévisées pour savoir les principales informations dans les journaux. Une des pratiques développées par la presse écrite pour s'adapter aux nouveaux médias est la publication de la "Une" des parutions du jour sur Facebook et WhatsApp. Les organes de presse (en ligne et hors ligne) exploitent le pouvoir de « viralisation » des réseaux sociaux pour diffuser leurs informations auprès du public. Ils partagent les liens URL des articles non seulement sur leurs comptes sociaux,

mais aussi dans plusieurs groupes béninois et étrangers. Certains organes possèdent des listes de diffusion qui permettent l'envoi de l'information aux mobinautes directement « Inbox »; sous forme de message privé.

Dans les pratiques des professionnels des médias au Bénin, les réseaux sociaux ne servent pas qu'à la diffusion de l'information. Des journalistes les utilisent dans le travail quotidien de collecte et de traitement de l'information. « Lorsque vous vous réveillez, le réflexe c'est de vous connecter pour voir ce qui se discute sur la toile avant d'aller en conférence de rédaction ou de lancer certains collaborateurs sur des pistes données. Je pense que les réseaux sociaux s'imposent même s'il ne faut pas consommer directement tout ce qui s'y passe » ²³, témoigne, à cet effet Jacques Boco, rédacteur en chef de *Matin Libre*, l'un des principaux quotidiens privés du pays. Une information majeure peut alors apparaître en premier sur WhatsApp ou Facebook avant d'être traitée ensuite par la presse en ligne, la radio, la télévision et la presse écrite dans sa parution du lendemain. Aussi, une question qui fait le buzz en ligne peut-elle animer les discussions hors ligne et poursuivre son chemin de bouche à oreille. Les conducteurs de taxi-moto, connus sous l'appellation 'zémidjan', jouent un rôle prépondérant dans la diffusion des nouvelles de bouche à oreille. Dans les communautés à la base, les leaders communautaires et leaders d'opinion sont des acteurs clés dans la circulation de l'information. Les fêtes communautaires et identitaires, les marchés, les cabarets, l'arbre à palabres ²⁴, les cérémonies funéraires ou d'intronisation des chefs coutumiers, des rois ou d'un empereur sont des occasions de rencontres et d'échanges des nouvelles. ²⁵

19 .FES, op.cit.

20. Qemal Affagnon, Espace numérique et fake news en Afrique : sur les traces des langues, de la téléphonie et des croyances religieuses, in *Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société*, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kara-Togo, N°010, Vol. 2, Décembre 2020, pp.225-265.

21. Ibid

22. Lyse D.J. Akpo, *La presse écrite face aux nouveaux médias au Bénin : Facebook et WhatsApp*, 2016. Mémoire de master: Journalisme. Cotonou : Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel.

23. Entretien avec Jacques Boco, journaliste et rédacteur en chef du journal *Matin Libre*, Cotonou, Bénin, le 17 juin 2021.

24. Lieu traditionnel ouest-africain de rassemblement.

25. Ousmane Chaa Berepa, *Le développement de la communication à la base comme condition de la participation à la gouvernance locale : cas de la commune de Nikki au Nord-Bénin*, thèse de doctorat en communication, année académique 2019-2020, Université d'Abomey-Calavi.



Les réseaux sociaux ont manifestement réduit l'hégémonie des médias traditionnels, qui n'ont plus l'exclusivité de la diffusion de l'information. « Avec la démocratisation des smartphones et de la connexion internet », rappelle Dr Lucien Batcho, enseignant chercheur en sciences de l'information et de la communication, « l'accès du plus grand nombre et les usages ont fait de tous les citoyens des collecteurs et diffuseurs de l'information. Cette réalité a fait naître des

pratiques de diffusion d'information dont les sources ne sont pas toujours vérifiées ni fiables. Le phénomène a pris des proportions inquiétantes allant jusqu'à l'imagination de faits, la construction de faits ou d'évènements imaginaires et leur relai sans vérification. »²⁶ Dans certains cas, ces informations douteuses peuvent être assimilées aux mensonges qui se propagent de bouche à oreille dans nos communautés.²⁷



Les conducteurs de taxi-moto, connus sous l'appellation 'zémidjan', jouent un rôle prépondérant dans la diffusion des nouvelles de bouche à oreille.

LES ACTEURS CLÉS

Le cycle de vie d'une infox comprend trois phases : la création, la production et la distribution.²⁸ Chaque étape nécessite l'intervention de différents acteurs aux motivations diverses et variées. En effet, l'initiateur ou le créateur du message d'infox est souvent différent du producteur et du diffuseur.²⁹ Dans ce cycle de vie, le rôle d'interprète qui n'est rien d'autre que le membre de l'audience cible ou le destinataire du message est important. L'action de relais

de ce dernier peut contribuer à amplifier ou à ressusciter une fausse nouvelle. La nature de la réaction des interprètes peut donc conduire à une reproduction du message d'infox.³⁰

Il est difficile de déterminer la provenance des fake news qui circulent en ligne et hors ligne, au Bénin. Un tel exercice aurait peut-être été possible avant l'avènement en avril 2018 du code du numérique qui contient des

26. Entretien avec Dr Lucien Dognon Batcho, enseignant chercheur en sciences de l'information et de la communication, le 16 juin 2021

27. Entretien avec Wenceslas Mahoussi, expert en pratiques info-numériques et médiatiques, Abomey-Calavi, Bénin, le 21 juin 2021.

28. Pour une explication détaillée du cycle de vie d'une infox, confer Claire Wardle et Hossein Derakhshan, Information Disorder: Toward an interdisciplinary framework for research and policymaking, Council of Europe report, September 2017

29. Claire Wardle et Hossein Derakhshan, Réflexions sur les "désordres de l'information" : formes de mésinformation, désinformation et information malveillante, in Cheryl Ireton et Julie Posetti, Journalisme, « Fake news » & Désinformation, Publié en 2019 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France et la Fondation Hirondelle, Avenue du Temple 19C, 1012 Lausanne, Suisse.

30. Claire Wardle et Hossein Derakhshan, op.cit.

dispositions répressives contre l'initiation ou le relais d'une « fausse information ».³¹ Sur l'origine des infox, Dr Lucien Batcho, enseignant chercheur en sciences de l'information et de la communication avance que « les fake news peuvent provenir de partout. Elles n'ont pas une origine fixe et peuvent émaner d'organisations très sérieuses comme pas du tout. Elles sont produites inconsciemment ou intentionnellement par des acteurs publics ou privés et relayés par des individus sans arrière-pensée parfois. De même, les médias peuvent être à l'origine aussi car leurs sources les ont induits en erreur ou la source a décidé délibérément de les tromper. »³²

Le fait que l'on note une flambée d'infox en période électorale, indiquent que ces infox ne peuvent naître et prospérer sans l'implication de chapelles politiques ou de citoyens politiquement engagés en ligne comme hors ligne. « La plupart des infox proviennent du monde politique. Je ne vais pas dire essentiellement, parce qu'il y a d'autres informations qui viennent de partout. Les groupes WhatsApp dans lesquels je suis, j'ai remarqué que les informations qui circulent sont généralement relayées par des gens qui sont des soutiens conditionnels ou manipulés des acteurs politiques »³³, fait remarquer Thanguy Agoï, un journaliste-présentateur très influent sur Facebook. Sur la question, lors d'un forum organisé à Cotonou en décembre 2019 sur les enjeux des infox en période électorale au Bénin, un opposant reconnaissait le rôle des acteurs politiques dans la fabrication des fake news. « Les fausses informations viennent de tous les camps. C'est de bonne guerre (...) Le gouvernement doit se préparer à gérer

“

Aujourd'hui, les acteurs les plus importants de la diffusion des fausses nouvelles, ce sont nos aînés : papa, maman, tante, etc.

davantage les infox. Nous allons en produire suffisamment puisque ceux qui nous dirigent ont usé des infox pour arriver au pouvoir (...) Dans une crise, la première victime, c'est la vérité. »³⁴

Si l'on estime que les milieux politiques ne sont pas étrangers à certaines infox, il faut aussi souligner que la propagation des fake news apolitiques (Covid-19, mort de personnalité et autres), n'est pas que l'œuvre des acteurs politiques et de leurs auxiliaires en communication. « Aujourd'hui, les acteurs les plus importants de la diffusion des fausses nouvelles, ce sont nos aînés : papa, maman, tante, etc. Il s'agit de toutes ces personnes qui reçoivent des informations dénuées de tout sens et qui commencent par les partager avec tout le monde »³⁵, relève, à cet effet, Harold Adjaho, président du chapitre Bénin de Internet Society. « Tout récemment, un membre de ma famille a partagé une nouvelle selon laquelle le vaccin contre la Covid-19 aurait été remplacé par un liquide dont on ne connaît pas l'origine et qu'il faut éviter de se faire vacciner »³⁶, ajoute-t-il.

31. Article 550 de la loi N°2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin

32. Entretien avec Dr Lucien Dognon Batcho, enseignant chercheur en sciences de l'information et de la communication à l'Institut Panafricain d'études et de recherche sur les médias, l'information et la communication (IPERMIC) de l'Université Joseph Ki Zerbo de Ouagadougou au Burkina Faso le 16 juin 2021.

33. Entretien avec Thanguy Agoï, journaliste, individu-média, Cotonou, Bénin, le 08 juin 2021.

34. Le Forum de concertation sur les enjeux des infox en période électorale au Bénin s'est tenu du 17 au 19 décembre 2019 à Cotonou, au Bénin. Organisé par CFI a connu la participation d'experts, journalistes, web-activistes, blogueurs, acteurs politiques et de la société civile.

35. Entretien avec Harold Adjaho, président du chapitre Bénin de Internet Society, Cotonou, Bénin, le 15 juin 2021.

36. Entretien avec Harold Adjaho, président du chapitre Bénin de Internet Society, Cotonou, Bénin, le 15 juin 2021.



Les réseaux sociaux ont fait émerger de nouveaux types d'acteurs de l'information en ligne dont l'action peut favoriser la propagation et l'amplification des fake news ou limiter leur portée et influence. Ces nouveaux acteurs sont entre autres les web-activistes, les individus médias et les relayeurs. Les deux premiers peuvent être rangés dans la catégorie des influenceurs web, qui, comme la dénomination le laisse entendre, ont une influence importante sur les opinions de leurs audiences. « Une nouvelle vraie, moins vraie ou encore diluée est amplifiée lorsqu'elle est publiée sur un compte ou une page sociale d'un influenceur »³⁷, souligne Wenceslas Mahoussi, enseignant-chercheur et expert en pratiques info-numériques et médiatiques.

Les individus-médias sont des journalistes professionnels, qui, du fait de la taille de leurs communautés sur les réseaux sociaux ont une portée médiatique si importante qu'on peut les considérer comme un média à part entière. Les web-activistes sont des internautes qui utilisent le web et les réseaux sociaux à la fois comme un moyen et un espace de militantisme et de mobilisation. Les web-activistes politiques au Bénin sont divisés en deux camps : les pro-gouvernementaux, voire pro-régime Talon, et les critiques du régime. La nature des contenus (factuels et commentaires) qu'ils publient est déterminée par leur penchant politique. Ils sont davantage actifs en période électorale et en temps de crise ou de tension socio-politique particulière. Les web-activistes critiques envers le pouvoir, perçus à tort ou à raison comme pro-opposition, tirent leur légitimité de la dénonciation en ligne de « faits de mauvaise gouvernance, d'injustice sociale, de violation et/ou d'atteinte à certains droits ».³⁸ En plus de leur

“

Les web-activistes politiques au Bénin sont divisés en deux camps : les pro-gouvernementaux, voire pro-régime Talon, et les critiques du régime.

président Patrice Talon dans le cyber espace, les web-activistes pro-gouvernementaux revendiquent une autre fonction sociale. L'un d'eux, Yves Dakoudi, souligne qu'ils assurent, pour certains, le rôle de médiateur informel entre l'administration publique et ses usagers.³⁹

Dans le langage courant béninois, les relayeurs sont désignés par le terme « klébé », qui signifie « personne à tout faire » ou encore personne sans qualification et sous ordre. Ils diffusent, en quelque sorte, et relaient les informations qu'ils reçoivent, faisant écho à la fois aux personnes qui les alimentent en essayant de se montrer également utiles à l'égard des personnes qui les côtoient.⁴⁰ Les relayeurs de contenus politiques sont présents sur les réseaux sociaux où ils « essaient les forums de discussions et relaient systématiquement toutes informations anti et pro-gouvernementales parfois à des fins propagandistes »⁴¹. En plus du partage d'informations, ils constituent une sorte de brigade web; assurant la veille et la défense sur les réseaux sociaux pour les

37. Entretien avec Wenceslas Mahoussi, Enseignant-Chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi, expert en pratiques info-numériques et médiatiques, Abomey-Calavi, Bénin, le 21 juin 2021.

38. Entretien avec Comlan Hugues Sossoukpè, activiste web, le 10 juin 2021.

39. Entretien avec Yves Dakoudi, cyber-activiste, Cotonou, Bénin, le 23 juin 2021.

40. Merra, cité par Wenceslas Mahoussi, in « La Covid19 et les acteurs de la participation citoyenne en ligne au Bénin », pp.1-11, inédit.

41. Ibid.



personnalités et les institutions. L'action des klébés n'est pas toujours purement idéologique et financièrement désintéressée. Certains sont au service des milieux politiques et recevraient de leurs commanditaires des émoluments.

Les web-activistes et klébés sont au premier plan de la bataille en ligne entre les différents camps politiques pour la conquête de l'opinion publique. Les web-activistes, et surtout les relayeurs, ont véritablement émergé à l'occasion de la saison électorale 2015-2016 (élections législatives d'avril 2015, élections municipales, communales et locales de juin 2015 et l'élection présidentielle de mars 2016) du fait du développement de Facebook et WhatsApp dans le pays. Le consultant en communication et ancien journaliste Edouard Loko, communicant du candidat Patrice Talon lors de l'élection présidentielle de 2016 évoque le rôle de ces activistes qu'il qualifie d'ailleurs de « soldats du clavier ». « Tous les camps importants en compétition avaient leurs activistes sur la toile. Ce fut souvent à qui mieux, s'affranchissant des règles minimums d'objectivité, de vérité ou de courtoisie, défendrait efficacement son candidat ou détruirait l'adversaire »⁴², écrit-il dans son ouvrage « Patrice Talon, Président du Bénin. Un « déconfinement » de l'homme en toute transgression » paru en 2020

La trajectoire que peut emprunter une infox est alors fonction de la nature de l'interaction et du rôle des acteurs (anciens et nouveaux)

de l'écosystème de l'information. Quelques tendances constatées dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

- L'infox apparaît sur les réseaux sociaux où elle passe inaperçue ou devient virale.
- L'infox qui fait le buzz en ligne, peut se retrouver hors ligne et poursuivre son chemin de bouche à oreille. Selon ce deuxième constat, la fausse nouvelle est amplifiée par les réseaux sociaux avant de s'imposer dans la vie courante où elle est considérée comme vérité par certains citoyens malgré l'évidence de la fausseté. .
- Lorsqu'une infox devient virale sur les réseaux sociaux, elle peut être traitée par certains médias professionnels dans le sens d'être démentie ou susciter des sujets connexes et devenir un sujet de discussion dans la vie courante.
- Le quatrième constat met en évidence la circulation de l'infox de bouche à oreille, parfois au sein d'une communauté localisée, sans transiter de façon virale par les réseaux sociaux.

“

Les web-activistes et klébés sont au premier plan de la bataille en ligne entre les différents camps politiques pour la conquête de l'opinion publique.

42. Edouard Loko, Patrice Talon, Président du Bénin. Un « déconfinement » de l'homme en toute transgression, Paris, L'Harmattan, 2020.



L'IMPACT DES FAUSSES INFORMATIONS

Généralement, les infox au Bénin, du moins celles qui ont le plus d'échos, ne sont pas apparues ex-nihilo. Leur propagation connaît une hausse en période électorale, notamment les élections sous tension ou crisogènes, et en période de crise sanitaire comme le Covid-19.

En période électorale, la propagation des fake news s'inscrit dans la confrontation politique sur le plan de la communication; la guerre des différents camps pour le contrôle de l'opinion. Sur le chemin de la conquête du pouvoir, l'infox est une arme politique utilisée pour diaboliser ou dénigrer un adversaire, et par voie de conséquence pour se valoriser. La pratique n'est pas nouvelle au Bénin et ne date pas des réseaux sociaux. « Un peu avant notre ère du numérique, les acteurs politiques avaient le génie de mentir sur leurs concurrents, de les tourner en dérision, de dire absolument tout le mal qu'ils pensent d'eux et de le faire circuler mais de bouche à oreille », insiste le politologue Expédit Ologou, qui ajoute qu'avec les réseaux sociaux, ces mensonges peuvent être diffusés à grande échelle et à une vitesse éclair.⁴³ Ces infox, qui visent à emballer l'opinion ou la mobiliser pour une cause peut entraîner des conséquences macabres. « L'infox peut produire la violence électorale ou la guerre. Il suffit de faire une bonne étude de l'opinion dominante, de savoir que telle version manipulée de l'information ne passera pas dans l'opinion et peut mettre en confrontation différentes parties, pour provoquer une crise importante qui peut aller jusqu'à la violence », prévient

Expédit Ologou.⁴⁴

Les soulèvements de Cadèhoun à Cotonou, les 1 et 2 mai 2019 peuvent être classés dans ce registre de violences parties d'une infox, elle-même produit d'un contexte inflammable. Une rumeur sur les réseaux sociaux, faisant état d'une tentative d'arrestation de l'ancien président Boni Yayi a engendré des heurts qui ont ébranlé la capitale économique et siège du pouvoir exécutif. C'était peu après les élections législatives du 28 avril, qui avaient été marquées par l'absence de plusieurs grandes formations politiques y compris le parti FCBE de Boni Yayi, ancien chef d'État et farouche rival de son successeur Patrice Talon. Le scrutin avait été émaillé de scènes de violence (destruction du matériel de vote et de biens privés), dans des localités du nord dont Tchaourou, commune d'origine de Boni Yayi. Au lendemain de ces élections assez particulières dans la récente histoire politique du Bénin, les principaux leaders de l'opposition dont les anciens chefs d'État Nicéphore Soglo et Boni Yayi, lançaient un ultimatum à Patrice Talon lui demandant de suspendre le processus électoral.

C'est dans cette ambiance de tension et de défiance postélectorale que le 1^{er} mai, en début d'après-midi, une rumeur sur les réseaux sociaux a annoncé l'imminence de l'arrestation de Boni Yayi. La rumeur était partie de la présence de policiers dans les alentours du domicile de l'ex-chef d'État au quartier Cadjèhoun. En réaction, des populations sont sorties pour former un bouclier humain autour de la résidence. En

43. Expédit Ologou, Impact des infox sur l'information en période électorale au Bénin, module inaugural de l'atelier de formation de journalistes et activistes sur la déconstruction des infox pendant la présidentielle, organisé par Banouto dans le cadre du projet Bénin check info électorale 2021, Cotonou le 25 mars 2021.

44. Ibid.



signe de protestations, des voies sont ensuite barricadées et des pneus incendiés. Très vite, les manifestations ont dégénéré en échauffourées entre les forces de sécurité et les populations. Dans la foulée, un peu plus tard dans l'après-midi, le ministre de l'intérieur Sacca Lafia a fait une déclaration de presse pour démentir la rumeur à l'origine des manifestations. « Je peux vous assurer qu'aucun projet d'arrestation de l'intéressé n'a existé contrairement à ce qui est relayé », avait déclaré Sacca Lafia, après avoir qualifié de « fake news », la supposée arrestation de Boni Yayi. Le démenti officiel, repris par plusieurs médias, n'a pas produit l'effet escompté. Les manifestations violentes se sont poursuivies à Cadjèhoun tout en affectant d'autres quartiers de la ville. Des biens publics et privés ont été pris pour cibles et saccagés par les manifestants. La police débordée, les autorités ont dû faire intervenir l'armée pour rétablir l'ordre. Selon le bilan de la Commission béninoise des droits de l'homme (CBDH), ces soulèvements de Cadjèhoun ont fait trois morts et d'importants dégâts matériels à Cotonou.⁴⁵

En période de crise sanitaire épidémique ou pandémique, les remèdes maisons de prévention et/ou de guérison, les fausses croyances sur l'origine et les effets de la maladie ou encore les opinions et histoires construites autour des théories du complot foisonnent sur les réseaux sociaux et hors ligne. Les fake news liées au Covid-19, apparues après le début de l'épidémie, puis la pandémie, fin 2019, circulent non seulement en ligne mais aussi hors ligne, de bouche à oreille. La particularité avec le

Covid-19 est que, de plus en plus, les fausses croyances et les histoires conspirationnistes semblent dominantes. Les informations sont parfois le produit de perceptions construites à partir de la controverse entretenue par les médias et sur les réseaux sociaux. La méfiance de certains Béninois vis-à-vis de la vaccination contre le Covid-19 résulte, logiquement, du scepticisme ou des fausses croyances développés sur l'existence du Covid-19 et ses effets supposés sur l'Africain en particulier.⁴⁶ Elle se nourrit aussi du battage médiatique, sur fond de guerre entre puissances et laboratoires pharmaceutiques, autour des vaccins et de leurs efficacités. Ce vaccino-scepticisme a été davantage renforcé par l'opposition à la vaccination de certains citoyens en Occident, qui est pourtant plus touché par la pandémie que l'Afrique. Par conséquent, certains Béninois continuent de croire que les vaccins Covid-19 envoyés en Afrique visent à affaiblir leur immunité ou à réduire le taux de natalité en Afrique. L'infodémie, en tant que surabondance d'informations de véracité très variable sur un problème public et d'actualité⁴⁷ constitue ainsi un obstacle à l'aboutissement de l'action publique vaccinale contre le Covid-19.

Le gouvernement béninois a lancé, fin mars 2021, la campagne de vaccination contre le Covid-19. Une autre campagne de vaccination contre la poliomyélite organisée dans la foulée a été marquée par quelques incidents reportés par des médias et des témoins. Des parents ont perçu la campagne de vaccination contre la poliomyélite comme une stratégie du gouvernement pour administrer furtivement le vaccin Covid-19 aux enfants.

45. Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH), Rapport sur l'état des droits de l'homme au Bénin, année 2019.

46. Pour plus de détails, voir ce rapport de la Media Foundation for West African (MFWA) sur « Les Médias et les Fake News sur la COVID-19: Cas du Bénin », disponible en ligne sur <https://www.mfwa.org/fr/issues-in-focus/les-medias-et-les-fake-news-sur-la-covid-19-cas-du-benin/>.

47. La définition complète du terme "infodémie" par l'Office Québécois de la langue française est disponible ici : http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ld_Fiche=26558108.

Dans une Déclaration conjointe publiée fin septembre 2020, l'OMS, les Nations Unies, l'UNICEF, le PNUD, l'UNESCO, l'ONUSIDA, l'UIT, l'initiative Global Pulse et la FICR évoque les caractéristiques de l'infodémie et ses effets néfastes sur la lutte contre le Covid-19. La déclaration est disponible sur le site de l'OMS à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/news/item/23-09-2020-managing-the-covid-19-infodemic-promoting-healthy-behaviours-and-mitigating-the-harm-from-misinformation-and-disinformation>.



Le 7 mai 2021, dans une école primaire de Cotonou, des élèves qui ont confondu la vaccination contre la poliomyélite à la vaccination Covid-19, ont alors refusé de se faire vacciner. Pour la directrice de cette école, l'attitude des élèves porte à croire que leurs parents les ont sensibilisés à refuser toute vaccination.⁴⁸ Sur WhatsApp, en réaction à l'article du site d'information Banouto sur l'incident, des mobinautes ont indiqué avoir eux aussi interdit la vaccination contre la polio à leurs enfants, craignant une administration déguisée du vaccin Covid-19. « Devant moi, des agents de vaccination contre la polio ont été refoulés pourtant le crieur public avait prévenu de leur passage », témoigne un résident de la commune d'Abomey-Calavi.⁴⁹

en 2020, avant le début de la vaccination au Bénin, et dont les résultats ont été publiés en février 2021, « un peu plus, voire la moitié (51%) de la population, se disent « quelque peu probables » ou « très probables » d'essayer de se faire vacciner si un vaccin contre la Covid-19 devient disponible. Mais à peu près la même proportion (49%) estiment qu'ils sont « pas très probables » ou « pas du tout probables » de se faire vacciner ». ⁵⁰ Quatre mois après le début de la campagne de vaccination, au 3 août 2021, 21 405 personnes étaient totalement vaccinées et 27 513 partiellement vaccinées⁵¹ alors que les doses de vaccin disponibles pouvaient permettre d'atteindre un plus grand nombre, selon un entretien télévisé fin juillet du directeur général de l'Agence nationale des soins de santé primaire.⁵²

Selon une enquête Afrobaromètre réalisée

LES ACTEURS EXTERNES

L'écosystème de l'information au Bénin n'est pas exempt d'influences externes. Cette influence peut quitter le général (l'écosystème de l'information) pour le particulier (la circulation des infox).

L'internet et les réseaux sociaux permettent à des membres de la diaspora béninoise d'avoir une influence directe sur l'écosystème de l'information, y compris ses aspects de manipulation et de désinformation. Parmi eux, l'on retrouve des personnalités politiques exilées, qui se servent du pouvoir de communication de masse des réseaux sociaux, pour se faire entendre, mener la bataille pour la formation et le contrôle de l'opinion publique autour de faits et de questions socio-politiques majeures. Deux

“

L'internet et les réseaux sociaux permettent à des membres de la diaspora béninoise d'avoir une influence directe sur l'écosystème de l'information, y compris ses aspects de manipulation et de désinformation

48. Dans un entretien vidéo au site d'information Banouto, la directrice de l'école en question s'est prononcée sur l'incident : <https://www.youtube.com/watch?v=aSgFr6QHuzI>.

49. Témoignage recueilli à Abomey-Calavi, Bénin, le 21 juin 2021

50. Afrobaromètre, Les Béninois approuvent la réponse gouvernementale à la pandémie de COVID-19 mais souhaitent une assistance plutôt équitable, Dépêche No. 423 | 3 février 2021.

51. Source : Our World in Data : <https://ourworldindata.org/covid-vaccinations?country=BEN>

52. L'intégralité de l'entretien du Directeur général de l'Agence nationale des soins de santé primaire, Dr Thierry Lawalé, diffusé sur E-Télé Bénin est disponible ici <https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=L-e3-5QAYDA>.



versions de la rumeur de la supposée arrestation de l'ancien président Thomas Boni Yayi, qui a provoqué les soulèvements meurtriers de Cotonou début mai 2019, ont d'ailleurs été repérées sur le mur d'un compte Facebook au nom de Léonce Houngbadji, opposant exilé en Europe. Cette rumeur, faut-il le rappeler, était partie de la présence d'agents de police dans les alentours du domicile de l'ex-président, Boni Yayi au quartier Cadjehoun (centre-ville de Cotonou). Un premier post faisait état de ce que le domicile du président Boni Yayi était « entièrement encerclé » par l'armée et la police, « pour l'enlever de force ». Une deuxième publication, appuyée par une courte vidéo, décrivait la présence des forces de l'ordre, comme « un dispositif militaire et policier mis en place par Talon pour arrêter et tuer le président Boni Yayi (...) »⁵³. Les deux posts, illustrés par des images (photos et vidéos) de présence policière, militaire et d'une foule dans les encablures du domicile de Boni Yayi, appelaient aussi à une mobilisation populaire à Cadjehoun. « Quand vous avez des gens en exil en Europe, en Amérique ou parfois sur le continent africain, vous devez vous attendre à ce qu'ils ne soient pas à l'aise là où ils sont. Donc, ils vont contribuer à une sorte de reconquête du pouvoir d'État ou du business en injectant des informations pour manipuler l'opinion publique »⁵⁴, commente Wenceslas Mahoussi, observateur de la vie publique béninoise et enseignant-chercheur.

L'internet et les réseaux sociaux facilitent la circulation internationale de l'information. Ils servent aussi de canaux à la propagation rapide et à grande échelle des infox, qui deviennent un pan crucial de la géopolitique internationale. Dans un rapport publié en mai 2021, sur les opérations d'influence entre 2017 et 2020, Facebook identifie deux catégories d'acteurs impliqués dans les actions de désinformation et de manipulation

de masse sur divers sujets d'enjeux.⁵⁵ Ce sont les gouvernements/États (armée, service de renseignements, acteurs ministériels) et les acteurs non-gouvernementaux (hack activistes, entités commerciales, partis politiques, groupes d'intérêts). Leurs actions peuvent avoir pour cible l'opinion publique locale, étrangère ou les deux à la fois. Dans son rapport, Facebook dit avoir identifié plus de cent cinquante (150) réseaux d'opérations d'influence et de manipulation dans cinquante (50) pays dont des grandes puissances comme les États-Unis, la Chine, la Russie mais aussi des États africains. De même, une publication du think tank américain Council on Foreign Relation souligne le rôle de la Chine dans la campagne de désinformation sur le Covid-19.⁵⁶ Lors de la présente étude sur l'écosystème des fake news au Bénin, nous n'avons pas pu avoir de données probantes, mettant en exergue le rôle évident de gouvernements étrangers (Chine, Russie, États-Unis, France etc.) ou d'organisations privées, dans la production et la propagation d'infoc spécifiquement destinées au Bénin.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que des médias internationaux, possédés par ces pays, ont une influence sur l'écosystème de l'information au Bénin. Le contenu de la presse étrangère repris dans les médias béninois n'est pas que celui relatif à l'actualité internationale. « Les médias internationaux et les organisations internationales ont une posture de prescripteurs de la norme et sont considérés par l'opinion publique à l'interne comme la référence. Les informations qu'ils produisent sont relayées et quand elles sont en contradiction avec la position des gouvernants locaux, ça influence la réaction des populations »⁵⁷, analyse Steve Kpoton, juriste consultant et observateur averti de la vie socio-politique et médiatique béninoise. Par exemple, au début de la crise sanitaire

53. L'intégralité de ce post Facebook, publié sur le mur Léonce Houngbadji le 1er mai 2019, a été consulté sur ce lien <https://web.facebook.com/leonce.houngbadji/videos/2159409994172176>.

54. Entretien avec Wenceslas Mahoussi, Enseignant-Chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi, expert en pratiques info-numériques et médiatiques, Abomey-Calavi, Bénin, le 21 juin 2021.

55. Facebook, Threat Report, The State of Influence Operations 2017-2020, May 2021

56. Joshua Kurlantzick, How China Ramped Up Disinformation Efforts During the Pandemic, publié en septembre 2020 en ligne sur <https://www.cfr.org/in-brief/how-china-ramped-disinformation-efforts-during-pandemic>.

57. Source : INSAE, résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 4) de 2013.



du Covid-19, au moment de la grande panique mondiale, l'annonce, parfois en boucle, par les médias internationaux, des mesures de fermeture de frontières aériennes et de confinement prises en Occident, ont influencé les perceptions au Bénin. C'est ainsi que le confinement était considéré comme la logique en matière de gestion de la crise du covid-19 et une bonne partie de l'opinion publique béninoise l'a réclamé au

gouvernement. Même si le Bénin a opté plutôt pour un cordon sanitaire, le choix des gouvernants a été perçu comme une mesure de « confinement » en raison du vocabulaire dominant dans la presse internationale. L'opinion a tendance à trouver dans le contexte local des échos quasi-systématiques aux réalités extérieures, même quand il y a un grand fossé.

Le genre dans l'écosystème des fake news: fracture numérique, duel, sexisme

Pour mettre en exergue la place du genre dans la propagation des infox, il est utile d'avancer quelques données statistiques sur l'accès des femmes aux sources d'information. Malgré leur relative infériorité numérique⁵⁸, les hommes ont plus accès aux sources d'information (radio, télévision, internet, réseaux sociaux, journaux) que les femmes. Ils sont aussi plus enclins à la quête de l'information que les femmes.⁵⁹ Les résultats d'une enquête Afrobaromètre de 2017 indiquent, par exemple, que seulement 48% des femmes utilisent la radio pour s'informer, contre 74% chez les hommes. De même, seulement 6% des femmes enquêtées ont indiqué utiliser l'internet chaque jour ou quelques fois par semaine pour s'informer contre 20% d'hommes. Quant aux réseaux sociaux, les statistiques sont de 22% chez les hommes contre seulement 6% chez les femmes. L'enquête révèle, en effet, une fracture numérique liée au genre. Marius Hervé Atayi-Guèdègbé, directeur de la programmation et de la prospective du ministère du numérique et de la digitalisation, interviewé dans le cadre de la présente étude, explique cette fracture numérique par plusieurs facteurs limitatifs de l'accès des femmes aux TICs. Il énumère, entre autres, les pesanteurs socio-culturelles, le niveau d'instruction (taux d'alphabétisation des femmes) et les types de services rendus disponibles par les opérateurs GSM.⁶⁰

Concernant les pesanteurs socio-culturelles, Ganiath Bello, journaliste blogueuse explique que « dans notre contexte, c'est la femme qui est le cœur du foyer, de la famille. À priori, c'est elle qui s'occupe de l'éducation, des repas, de l'entretien de la santé des enfants. Si elle fait seule face à ces tâches au quotidien, je ne pense pas qu'elle ait beaucoup de temps d'aller sur internet ». ⁶¹ Néanmoins, nuance Romaric Banon, expert en système de renforcement des capacités « il faut souligner que les femmes analphabètes et/ou vivant en milieu rural, possédant des smartphones, ont trouvé un moyen ingénieux de dompter leurs limites. Grâce aux fonctions de messagerie vocale et les vidéos, elles contournent l'illettrisme et s'investissent massivement dans l'utilisation des plateformes comme WhatsApp. Mais il semble que leurs sujets de prédilection

58. Source : INSAE, résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 4) de 2013.

59. Afrobaromètre, Au Bénin, la radio et la télé toujours en tête malgré une avancée des nouveaux médias, Dépêche No. 269 | 4 janvier 2019

60. Entretien avec Marius Hervé Atayi-Guèdègbé, directeur de la programmation et de la prospective, Ministère du numérique et de la digitalisation, Cotonou, Bénin, le 06 août 2021.

61. Entretien avec Ganiath Bello, journaliste blogueuse, Bénin, le 23 août 2021.



soient plutôt plus orientés vers les fora ou groupes WhatsApp consacrés aux astuces de beauté, de cuisine, de vie de couple ou de conseils en santé »⁶². Par conséquent, elles seraient plus concernées par la propagation d'infoc portant sur ces thématiques que les informations à connotation politique.

Les femmes, dans certains contextes sociologiques béninois, ont très peu le droit d'exposer leurs opinions en public sur les sujets de grande importance.⁶³ L'internet et les réseaux sociaux sont en train de contribuer à bousculer cette réalité. Le changement progressif de la donne se constate, entre autres, par l'émergence d'une nouvelle génération d'activistes de l'autonomisation et des droits de la femme. En plus de mener des actions de terrain comme leurs aînées et devancières, elles investissent l'espace web et exploitent le pouvoir de communication et d'influence des réseaux sociaux pour espérer faire bouger les lignes sur plusieurs questions relatives à la situation de la femme dans la société béninoise : féminisme, égalité des sexes, harcèlement sexuel, violences faites aux femmes, éducation des filles, etc. Chanceline Mevowanou, lauréate 2020 du concours Blog4Dev de la Banque Mondiale avec un article intitulé « Chaque jeune fille représente une promesse d'avenir pour son pays ! »⁶⁴, est l'une des figures de cette jeune génération d'activistes. Pour elle, le numérique est « un terrain d'action », utilisé pour « sensibiliser », « faire des plaidoyers », partager des convictions.⁶⁵

Cependant des questions relatives à la femme, le sexisme est une autre facette de la vie en ligne au Bénin. « Les femmes sont constamment indexées dans les blagues sur les réseaux sociaux. Les images dégradantes des femmes sont véhiculées chaque jour. Je suis dans un groupe WhatsApp où quelqu'un envoie chaque jour des textes (blagues, citations...), toujours accompagnés de photo de femmes mettant en relief ses formes, dévoilant des parties intimes de son corps. Je me suis toujours demandée pourquoi nous ne voyons pas souvent des photos d'hommes ainsi... les hommes n'ont-ils rien à montrer ? »⁶⁶, s'offusque Osnia Gbankoto, juriste et mobinaute. Ces contenus humiliants donnent l'impression que « pour qu'une blague soit intéressante, il faudra qu'on y parle de la femme » qui est projetée comme un être à problème.⁶⁷ Lors de l'élection présidentielle d'avril 2021, ce sexisme est devenu un élément du discours politique contre l'opposante Réckya Madougou, candidate recalée pour défaut de parrainage. Mi-février 2021, un parlementaire pro-gouvernemental la comparait aux « réserves minières », « une mine d'or », le « pétrole » dont la beauté serait préjudiciable au Bénin si elle devenait présidente de la République.⁶⁸ Les propos ont été condamnés quelques semaines plus tard par la plateforme électorale des organisations de la société civile qui a dénoncé des « propos sexistes, discriminatoires, dévalorisants et humiliants tenus à l'endroit de la candidate déclarée Madame Réckya Madougou par différentes personnes dont des élus nationaux et acteurs culturels ». ⁶⁹ Pour résumer le traitement de la femme dans l'écosystème mixite numérique et des informations, Miguèle Houeto, activiste spécialiste des droits humains, rappelle que les réseaux sociaux ne sont que le

62. Entretien avec Romaric Banon, expert en système de renforcement des capacités, Cotonou, Bénin, le 23 août 2021.

63. Entretien avec Romaric Banon, expert en système de renforcement des capacités, Cotonou, Bénin, le 23 août 2021.

64. L'intégralité de son article est disponible dans l'espace blog du site de la Banque Mondiale sur le lien <https://blogs.worldbank.org/fr/youth-transforming-africa/chaque-jeune-fille-represente-une-promesse-davenir-pour-son-pays>.

65. Entretien avec Chanceline Mevowanou, activiste pour l'égalité des sexes et droits des filles, Cotonou, Bénin, juin 2021

66. Osnia Gbankoto, juriste-utilisatrice des réseaux sociaux, focus group par zoom, Abomey-Calavi, Bénin, le 04 juillet 2021

67. Doriane Hounkonnou, fiscaliste-utilisatrice des réseaux sociaux, focus group par zoom, Cotonou, Bénin, le 04 juillet 2021.

68. L'intégralité des propos du député Dakpè Sossou est disponible sur la chaîne Youtube BM TV, <https://www.youtube.com/watch?v=AaOuluy8Ae8>.

69. Présidentielle au Bénin : les motifs de crainte de la plateforme électorale des OSC, disponible sur <https://www.banouto.bj/article/politique/20210410-presidentielle-au-benin-les-motifs-de-crainte-de-la-plateforme-electorale-des-osc>.



*reflet, parfois exagéré ou altéré de la société. Selon elle, « sur les réseaux sociaux, nous interagissons avec les personnes qui sont réelles et donc qui ont les mentalités qu'elles ont dans notre société. Peut-être même que sur les réseaux sociaux, c'est plus alarmant parce que les gens se cachent derrière leur smartphone, leur ordinateur pour balancer tout ce qu'ils veulent de discriminatoire sur tel ou tel type de genre ».*⁷⁰

LE CADRE LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE ET LA LUTTE CONTRE LES FAUSSES INFORMATIONS

Dans le droit béninois, les fake news sont sanctionnées sous l'incrimination de « fausses nouvelles » et de « fausse information ». Le code de l'information et de la communication⁷⁰, en vigueur depuis 2015, et le code du numérique⁷², qui date de 2018, ont prévu des peines d'emprisonnement et le paiement d'amende contre la publication, la diffusion, la reproduction, l'initiation ou le relais de « fausses nouvelles » ou de « fausse information ». En réalité, souligne Marius Janvier Dossou-Yovo, docteur en droit privé, expert en droit des médias et des politiques numériques, « le droit béninois n'est pas lacunaire sur la question. Il a prévu la sanction des [fausses informations]. Mais le problème est de savoir à qui on applique la règle. Est-ce qu'on l'applique à un journaliste ou à un simple quidam ? En tout état de cause, si un journaliste contrevient à la réglementation, il devra prouver avant toute chose sa qualité »⁷³.

De ces deux lois, la plus crainte et la plus controversée est le code du numérique, notamment pour ses dispositions répressives contre les « contenus abusifs » et « infractions de presse en ligne ».⁷⁴ Du côté des autorités béninoises, l'on vante les mérites de ce code, comme un outil de protection du citoyen dans le cyberspace. « Sur les réseaux sociaux, n'importe qui pouvait décider d'écrire et de raconter n'importe quoi, sans risquer des poursuites judiciaires, même si les propos étaient diffamatoires. Le Code a permis ce changement : transposer dans la sphère numérique ce qui existe déjà. En principe, la loi ne permet pas d'envoyer un support papier pour vous insulter impunément. Vous auriez le droit d'aller en justice. De la même manière, on ne peut pas vous envoyer un e-mail, publier un message sur les réseaux sociaux, donc à la terre entière en vous insultant. Là aussi, vous avez le droit d'aller en justice et de demander une réparation »⁷⁵,

70. Miguèle Houéto, juriste-spécialiste des droits de l'homme-activiste-utilisatrice des réseaux sociaux, focus group par zoom, Abomey-Calavi, Bénin, le 04 juillet 2021.

71. Confer la Loi N° 2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin en ses articles 13 et 266.

72. Confer article 558 de la Loi N°2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin.

73. Entretien avec Marius Janvier Dossou-Yovo, docteur en droit privé, expert en droit des médias et des politiques numériques, Cotonou, Bénin, le 23 août 2021

74. C'est l'intitulé du chapitre du IX, titre I du livre sixième du code du numérique. Ledit livre traite de la cybercriminalité et la cybersécurité.

75. L'intégralité de l'interview est disponible sur <https://cio-mag.com/serge-adjovi-dg-de-ladn-le-code-du-numerique-a-permis-dimportantes-avancees-pour-les-beninois/>.



soutenait Serge Adjovi, directeur de l'Agence pour le Développement du Numérique (ADN), dans une interview à CIO MAG en décembre 2020. En début de cette même année, c'est, Patrice Talon, le président de la République qui estimait qu'« aujourd'hui, nous sommes confrontés à la cohabitation de l'internet qui a fait une irruption spectaculaire dans ce domaine, de sorte qu'on ne sait plus exactement qu'est-ce qui relève des médias, qu'est-ce qui relève de la presse professionnelle et qu'est-ce qui relève simplement de l'intox et de l'activisme. Donc nous sommes dans un environnement aujourd'hui qui remet tout en cause, qui exige que nous ayons une lecture plus sérieuse de cet environnement-là ».⁷⁶

Toutefois, au sein de la communauté des journalistes, le code du numérique est dénoncé pour ses dispositions liberticides. En janvier 2020, Amnesty International chiffrait à plus de dix-sept le nombre de journalistes, blogueurs et opposants poursuivis en moins de deux ans en vertu du code du numérique « dont certaines dispositions répressives mettent en péril la liberté d'expression et la liberté des médias au Bénin ».⁷⁷ Au regard de ces statistiques alarmantes et des différentes récriminations, l'Union des professionnels des médias du Bénin (UPMB), a lancé courant août 2020 un chantier de plaidoyer pour la relecture du code du numérique en ses dispositions attentatoires à la liberté de presse.⁷⁸

En plus de cette épée de Damoclès qu'est le code du numérique, la multiplication des initiatives de fact-checking contribue aussi à la lutte contre la propagation des infox. « Au Bénin, je peux vous dire qu'il y a quelques

années les fake news ont fait des dégâts sur certaines personnes, certaines régions ou certains faits. Mais depuis deux ou trois ans, avec les projets par-ci, par-là, avec les sensibilisations, je vois que leur ampleur sur l'écosystème informationnel a diminué», témoigne à cet effet Marcel Zoumènou, Secrétaire général de l'Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias (Odem), qui a dirigé en 2019 le projet « Stop fake News ». D'autres plateformes collaboratives de fact-checking sont « Fact-checking Project » de l'Association béninoise des femmes boursières des programmes du gouvernement américain (US-BWAA) et « Anti-fake news »⁸², qui est une initiative multi-acteurs (organisations de l'écosystème du numérique, agences gouvernementales du numérique) ayant pour point focal le Forum sur la Gouvernance de l'Internet au Bénin.

Au niveau de la presse, à notre connaissance, à ce jour, le site d'information Banouto⁸³ est le seul organe de presse béninois qui dispose d'une rubrique structurée de fact-checking; intitulé « Bénin check Info ». Dans le cadre de l'élection présidentielle 2021, Banouto a mis en œuvre le projet « Bénin check info électorale 2021 » qui a consisté à lutter contre la désinformation sous toutes ses formes et a mobilisé près de 80 journalistes et activistes sur tout le territoire national. Le projet a bénéficié des soutiens financiers de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères dans le cadre du Fonds français de Solidarité pour des Projets Innovants. Les articles de fact-checking de Banouto, comme ses articles ordinaires, sont d'abord publiés sur son site

76. Patrice Talon, président de la République du Bénin, en février 2020, dans un entretien télévisé sur les 30 ans de la Conférence nationale. La transcription de l'entretien est disponible sur le web de la présidence du Bénin sur le lien : <https://presidence.bj/actualite/discours-interviews/181/la-conference-nationale--30-apres--entretien-avec-patrice-talon>.

77. Plus de détails sur le site web d'Amnesty International à l'adresse : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/01/benin-au-moins-personnes-poursuivies-en-moins-de-deux-ans/>

78. Médias / L'atelier de plaidoyer pour la relecture du code du numérique accouche de multiples recommandations, article de l'Agence Bénin Presse (ABP), disponible sur <https://www.agencebeninpresse.info/web/depeche/41/l-atelier-de-plaidoyer-pour-la-relecture-du-code-du-numerique-accouche-de-multiples-recommandations>.

79. Entretien avec Marcel Zoumènou, journaliste, secrétaire général de l'ODEM, Cotonou, Bénin, le 15 juin 2021.

80. C'est l'une des premières plateformes collaboratives de fact-checking dans le pays : <https://beninstopfake.news/>.

81. L'adresse de la plateforme est <https://factchecking.us-bwaa.org/>.

82. L'adresse est <https://anti-fakenews.bj/>.

83. Banouto est un site d'information très réputé au Bénin. Son adresse est <https://www.banouto.bj/> et le lien d'accès à la rubrique de fact-checking est le suivant : <https://www.banouto.bj/rubrique/benin-check-info/>



web puis les liens partagés sur WhatsApp et sur Facebook. Olivier Ribouis, coach-formateur en fact-checking et responsable de la rubrique Benin check Info ajoute que dans le cadre de la politique de viralisation de Banouto, certains textes sont transformés en vidéos et publiés sur Dailymotion et YouTube.⁸⁴

Cependant, le fact-checking béninois, dans sa forme actuelle, présente quelques limites dont certaines ne lui sont pas spécifiques. D'abord, les fausses informations ont tendance à être plus virales que les articles de déconstruction. Par conséquent, il n'est pas évident que le texte de déconstruction soit vu par toutes les personnes touchées ou influencées par la fausse information. De plus, comme le montre une étude menée par des chercheurs de l'Université de l'État d'Ohio aux États-Unis, même après lecture d'un contenu de déconstruction, les gens ont tendance à plus se souvenir de leurs fausses croyances que des faits corrigés. Ensuite, même si elles sont productrices de contenus en ligne, certaines personnes associées à ces initiatives de fact-checking ne sont pas des professionnels des médias; ils n'ont donc pas

l'ingénierie et l'expertise de l'information. Enfin, le fact-checking se pratique au Bénin de façon intermittente par les journalistes, malgré leur volonté. Ceci est dû non seulement au défaut de spécialisation des journalistes en vérification des faits mais également à la surcharge de travail à accomplir dans le traitement de l'actualité, qui prend alors le pas sur le fact-checking.

Entre la répression des fake news et l'éducation aux médias, la régulation suppose à la fois l'existence de règles d'établissement et d'exercice des acteurs du cyberspace d'une part et la conformité de leurs activités aux règles en vigueur d'autre part. Or, les activités dans le cyberspace sont très en avance sur la régulation en raison de l'inadaptation de la règle de droit qui n'a pas encore su se mettre à jour. La situation traduit la complexification induite par les activités sur Internet ; les nouveaux médias étant caractérisés par l'ubiquité, la dématérialisation et la transnationalité. La régulation à l'ère du numérique est, dès lors, semblable à une « onde de choc » à « contenir ».⁸⁹



Le fact-checking se pratique au Bénin de façon intermittente par les journalistes, malgré leur volonté.

84. Entretien avec Olivier Ribouis, journaliste, fact-checkeur au site d'information Banouto, coach-formateur en fact-checking, Cotonou, Bénin, le 17 août 2021.

85. Des détails de cette étude sont disponibles sur le site de Nieman Lab à l'adresse <https://www.niemanlab.org/2019/12/people-who-are-given-correct-information-still-misremember-it-to-fit-their-own-beliefs/>.

86. Nous nous inscrivons ici dans la même logique que Gérard Guèdègbé, expert en développement des médias, qui soutient que « les journalistes sont des ingénieurs de l'information ». Pour en savoir davantage sur la position sur le rôle des médias dans la déconstruction des infox : <https://www.youtube.com/watch?v=ZX9N0xLQbdw&t=410s>.

87. Entretien avec Olivier Ribouis, journaliste, fact-checkeur au site d'information Banouto, coach-formateur en fact-checking, Cotonou, Bénin, le 17 août 2021.

88. Entretien avec Marius Janvier Dossou-Yovo, expert en droit des médias et des politiques numériques, Cotonou, Bénin, le 01 juillet 2021

89. Un ouvrage publié en 2020 sur la problématique par Marius Janvier Dossou-Yovo aux éditions Vénus d'Ébène est intitulé « Containir l'onde de choc. Nouveaux médias et régulation à l'ère du numérique. Aspects juridiques ».



CONCLUSION

Si certains Béninois ne sont pas étrangers à la désinformation et autres mensonges dans l'animation de la vie publique et politique, notamment en période électorale, il faut tout de même souligner que la démocratisation de l'internet et des smartphones a favorisé la popularisation et le début de la banalisation des fausses nouvelles. Les fake news ont plusieurs trajectoires, elles sont protéiformes et ont déjà eu de graves répercussions sur la paix, la cohésion nationale et la quiétude des populations. Au cours de deux des trois dernières élections organisées dans un contexte de tension politico-sécuritaire, les infox, ont provoqué des déplacements de population et contribué au déclenchement de violences meurtrières.

La législation béninoise n'est pas muette sur la question. Deux lois, à savoir le code de l'information et de la communication et le code du numérique, contiennent des dispositions répressives des fake news. En plus du cadre juridique, l'on note une mobilisation des acteurs des médias et de la

société civile contre le phénomène. Elle se fait à travers des initiatives d'initiation et de renforcement de capacités en fact-checking qui ciblent les journalistes, blogueurs et activistes. A défaut d'éradiquer les fakes news, les différentes réponses contribuent à une prise de conscience de la gravité du problème et des bons réflexes à adopter en ligne par les acteurs majeurs de l'écosystème de l'information et les utilisateurs lambda. Même si le journalisme de qualité constitue un rempart contre les infox, l'ampleur et la complexité du phénomène font que la problématique de la prévention et de la lutte doit cesser d'être une chasse gardée des professionnels des médias mais devrait autant s'incruster dans les initiatives d'éducation aux médias que dans l'éducation générale de la population.



RECOMMANDATIONS

Plusieurs mesures et initiatives pour mieux appréhender la problématique des fausses informations au Bénin sont nécessaires :

1 Généraliser le fact-checking dans les organes de presse.

Renforcer et vulgariser la culture du fact-checking au sein de la presse de sorte à créer les conditions favorables à la pratique du fact-checking dans la grande majorité des organes. Les initiatives de fact-checking doivent aussi cibler la déconstruction des infox qui circulent en langues nationales. La problématique des fausses informations et le fact-checking doivent également être intégrée dans les curricula des écoles de formation en journalisme. Il serait, par ailleurs, utile de créer des plateformes de collaboration entre les professionnels des médias fact-checkeurs et les nouveaux acteurs influents de l'écosystème de l'information.

2 Éduquer aux médias et au digital.

Les associations de journalistes, les organisations de l'écosystème du numérique et les organisations de la société civile doivent prendre des initiatives d'éducation des populations à l'usage des médias ainsi qu'à la consommation de l'information. Ces initiatives d'éducation aux médias et à l'information doivent intégrer l'usage responsable de l'internet et des réseaux sociaux, avec un accent sur l'évaluation de la fiabilité d'une source d'information. Dans la même logique, l'État doit œuvrer pour l'intégration de l'éducation aux médias, à l'information et au numérique dans les programmes scolaires, afin de développer chez les enfants, les jeunes, dès le bas âge, l'esprit critique face aux médias et à l'internet. Les différentes initiatives d'éducation peuvent prendre diverses formes, à savoir des ateliers, des conférences grand public et des campagnes de sensibilisation, etc.

3 Former les nouveaux acteurs.

Les associations de journalistes, les organisations de l'écosystème du numérique et les organisations de la société civile doivent prendre des initiatives de sensibilisation des nouveaux acteurs de l'information en ligne (web activistes, influenceurs web), notamment ceux des réseaux sociaux, sur les dangers des fake news pour l'ordre social tout en mettant en exergue leur rôle et responsabilités dans la lutte contre le phénomène. Il faudra aussi former ces acteurs sur l'éthique de l'information et des médias.

4 Sensibiliser les acteurs publics.

Il faudra sensibiliser les pouvoirs publics pour qu'ils prennent conscience des défis et enjeux de la gouvernance à l'ère des réseaux sociaux où l'effectivité de l'accès du citoyen à la bonne information publique, la transparence, la redevabilité et l'approche participative s'imposent de façon plus prégnante.



5

Renforcer la protection juridique des journalistes et professionnels des médias

Cela passe par la révision du code du numérique et du code de l'information et de la communication. L'un des aspects de cette révision consisterait à extirper du code du numérique les dispositions qui ont tendance à rétablir, implicitement, les peines privatives de libertés en matière de délits de presse. Les associations des professionnels des médias peuvent, à cet effet, faire du lobbying et du plaidoyer auprès des députés, du président de l'Assemblée nationale et du gouvernement et de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication.

6

Rendre disponible les ressources sur les fausses informations

Les acteurs publics, les associations de professionnels de médias et les écoles de formation en journalisme peuvent coopérer pour mettre en place une banque de ressources/données permettant de mieux comprendre et de suivre au quotidien la dynamique des fake news dans le pays.

7

Préserver un climat socio-politique sain

L'État doit garantir l'organisation d'élections inclusives, de sorte à éviter l'instauration d'un climat socio-politique surchauffée, délétère et favorable à la propagation d'infocx préjudiciables à la paix.



Centre for Democracy & Development
Centre pour la démocratie et le développement

16, A7 Street, CITEC Mount Pleasant Estate,
Jabi Airport Road, Mboru District, Abuja, FCT

www.cddwestafrica.org



cddav@cddwestafrica.org



[@cddwestafrica](https://twitter.com/cddwestafrica)



facebook.com/centrefordemocracy.anddevelopment/
